

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PREUILLY SUR CLAISE
Séance du 14 OCTOBRE 2021

Le quatorze octobre deux mille vingt et un, le Conseil Municipal légalement convoqué le 06 octobre 2021, s'est réuni à la salle des fêtes de PreUILLY-sur-Claise, sous la présidence de Monsieur CHARRIER Jean-Paul, Maire de PreUILLY-sur-Claise.

Présents :

M. CHARRIER Jean-Paul Maire, M. THOREAU Gérard, Mme STAMFELJ Marie-José, M. ROBERT Henri Adjoint, Mme DEBERNE Yolande, M. JALON Benjamin, Mme PEROT Dorothee, Mme MERCIER Marion, Mme CHEVRY Valérie, M. BARTHÉLÉMY Mathieu et M. HOUSSEAUX Gérald.

Mandats donnés : M. BERNARD Bruno (donne pouvoir à M. THOREAU Gérard)

Absents : M. VÉRON Jean-François, Mme Charlotte BOTTEMINE, M. Patrick CRON

Nombre de Conseillers en exercice : 15- Présents 11- Votants 12 - Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18H30.

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard THOREAU

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 23 Septembre 2021 à l'unanimité.

2021-064 SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCOT) Consultation
--

Le Maire donne lecture du projet d'arrêté sur lequel le Conseil doit se prononcer en émettant un avis favorable ou défavorable sur le sujet et rappelle que différents documents ont été communiqués. Un bilan de concertation est remis à chacun.

Discussion :

Madame Yolande DEBERNE dit qu'elle découvre le S.C.O.T dont les données remontent à 2014, elle souhaite qu'il y ait une vraie projection sur l'avenir notamment en envisageant la venue de jeunes ménages.

Monsieur Mathieu BARTHELEMY souligne qu'en ce qui concerne le plan touristique que PREUILLY n'est pas cité, seuls LOCHES et le GRD. PRESSIGNY sont évoqués. Mr HENAULT avait dans un premier temps indiqué que PREULLY et YZEURES seraient classés sur le même plan, il apparaît qu'il ait changé d'avis.

Madame Marie-José STAMFELJ relate que lors du précédent mandat, les représentants de la commune ont en commission communautaire, défendu les atouts de la commune.

Madame Valérie CHEVRY s'étonne qu'en raison du nombre de bâtiments classés et de son attrait, PREUILLY ne soit pas retenu comme site touristique.

Monsieur Henri ROBERT regrette que le projet de déviation n'apparaisse pas dans le projet du S.C.O.T contrairement à la déviation de CORMERY. Par ailleurs compte tenu des services proposés et de ses atouts, il s'étonne que PREUILLY soit choisi comme pôle de proximité et non comme intermédiaire d'autant plus qu'à l'origine du projet, ces deux villes devaient être conduites en binôme.

Le Maire demande que les remarques soient communiquées afin d'en faire une synthèse.

Monsieur Gérald HOUSSEAU prend la parole pour souligner l'absence de projets concrets, seul un bilan est fait sans véritables propositions et note le manque de démarches allant dans ce sens.

Monsieur Mathieu BARTHEMEMY considère que le projet est entièrement tourné vers LOCHES.

Arrivée de Madame Dorothee PÉROT à 19 H.

Monsieur Henri ROBERT souhaite que la commune détermine des objectifs sur lesquels il serait possible de travailler.

Monsieur Mathieu BARTHELEMY considère qu'il est fait état pour YZEURES d'un certain dynamisme, le classement est effectué sur des critères objectifs qui ne sont pas précisés. Il déplore par ailleurs que la réunion qui s'est tenue à YZEURES pour la présentation du S.C.O.T aux élus d'YZEURES n'a pas associé les élus autres que le Maire et les adjoints de PREUILLY. Le résumé présenté est en réalité très orienté. Il précise qu'YZEURES est doté du label « station verte ».

Monsieur Gérald HOUSSEAU- Madame Yolande DEBERNE- Madame Valérie CHEVRY : La communauté de communes a supprimé le poste de la maison de pays sur la base d'un critère de fréquentation, il n'en demeure pas moins que cet organisme a continué de fonctionner en faisant appel à des bénévoles pour la saison 2020, avec des résultats très satisfaisants au niveau local et une vraie dynamique. Un contrat estival pour 2021 a été financé pour le recrutement d'un saisonnier comme suit : 500€ par la Communauté de Communes et 1000€ par la commune et soutenu par des bénévoles. Une meilleure orientation des touristes vers les communes de proximité. La valorisation des sites touristiques majeurs tend à oublier les autres communes possédant de réels centres d'intérêt.

Monsieur Mathieu BARTHELEMY note que la carte située à la halte de la voie verte n'indique pas les chemins de randonnée ni la borne de recharge pour le véhicule électrique.

Madame Valérie CHEVRY : en ce qui concerne le logement, il n'est pas fait état de la répartition des nouvelles implantations envisagées.

Monsieur Henri ROBERT (prénom corrigé) : Il existe une réelle ambition au niveau du développement mais il est permis de douter au regard du stade actuel, que l'objectif qui prévoit une progression de 0.2, sera atteint.

Monsieur Gérald HOUSSEAU pense qu'il serait nécessaire de développer les services à la personne.

Monsieur Benjamin JALON souhaiterait changer l'image de la commune dans le but de la rendre encore plus attractive.

Madame Yolande DEBERNE : Il faudrait avoir la capacité d'accueillir les jeunes enfants, la création « d'une maison d'assistants maternels » qui présente une réelle souplesse de fonctionnement permettrait de répondre à cette lacune. Des démarches sont entreprises pour la recherche de locaux adaptés.

Monsieur Gérald HOUSSEAU déplore l'absence de plan de développement et de réponse circonstanciée à la hauteur de nos besoins. Il faudrait que le territoire s'organise.

Après ce débat, Monsieur le Maire invite les membres du conseil municipal à donner un avis favorable/ défavorable sur le schéma de cohérence territoriale.

Les membres du conseil municipal,

Après en avoir délibéré par :

11 voix : DEFAVORABLE - 1 voix : FAVORABLE

Le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) n'est pas validé.

Monsieur Henri ROBERT pense qu'il aurait été souhaitable de connaître les motivations du vote défavorable émis par la commune de GENILLÉ.

Le conseil municipal a délibéré **1 fois**– levée de séance à **19h45**.

2021-064 Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Consultation

Noms	Signatures
Jean-Paul CHARRIER Maire	
Gérard THOREAU Premier Adjoint	
Marie-José STAMFELJ Deuxième Adjointe	
Henri ROBERT Troisième Adjoint	
Yolande DEBERNE Conseillère municipale	
Bruno BERNARD Conseiller municipal Délégué aux finances	
Jean-François VÉRON Conseiller municipal	Absent
Benjamin JALON Conseiller municipal	
Dorothée PEROT Conseillère municipale	
Marion MERCIER Conseillère municipale	

Charlotte BOTTEMINE Conseillère municipale	Absente
Valérie CHEVRY Conseillère Municipale	
Mathieu BARTHÉLÉMY Conseiller Municipal	
Patrick CRON Conseiller municipal	Absent
Gérald HOUSSEaux Conseiller Municipal	